

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/184 DU 29 JUILLET 2021 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CADRES A L'INSPECTION GENERALE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n° 1/03 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/ 18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/116 du 21 avril 2021 portant Missions, Organisation et Fonctionnement de l'Inspection Générale du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

Vu le Décret n°100/176 du 21 avril 2021 portant Modification du Décret n° 100/082 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

Vu les dossiers administratifs et personnels des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Inspecteur Général du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

CP NDIHOKUBWAYO Isidore, OPN 0112 de la matricule.

Article 2 : Est nommé Inspecteur Général Adjoint du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

Monsieur NTIRENGANYA Jean de Dieu.

Article 3 : Est nommée Inspecteur Technique de l'Administration et de la Gouvernance :

Madame NIYOKWIZERA Daphrose.

Article 4 : Est nommé Inspecteur Technique de la Logistique et des Infrastructures :

OPC1 KADENDE Gilbert, OPN 1245 de la matricule.

Article 5 : Est nommée Inspecteur Technique des Affaires Juridiques et Politiques :

Madame NSENGIYUMVA Solange.

Article 6 : Est nommé Inspecteur Technique des Finances et du Budget :

Monsieur HACIMANA Alexis.

Article 7 : Est nommé Inspecteur Technique de la Formation et de la Gestion des Performances :

OPC1 NDABABISHIJE Romuald, OPN 0463 de la matricule.

Article 8 : Est nommé Inspecteur Technique de Suivi des Opérations et de la Déontologie Policière :

OPC1 BIGIRINDAVYI Abraham, OPN 1061 de la matricule.

Article 9 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 10 : Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 29 juillet 2021
Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Commissaire de Police Chef.

